



# CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de la Haute Vienne

BDVCDIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28/02/2020

N° 99 mars 2020

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542



## Première organisation syndicale des fonctionnaires d'état et territoriale de la Haute Vienne

### EDITORIAL

EDITORIAL	1
RETRAITE A POINT OU RETRAITE SOLIDAIRE ?	2.3.4.5
Manifestation: 8 mars « droit des femmes »	6
Contrat Première Embauche et RETRAITES : même dénouement ?	7
Lycée, E3C : retour à un bac national !	8



Après trois mois d'une mobilisation historique, le Gouvernement est isolé sur la réforme des retraites (voir article en page intérieure).

Il faut dire que le projet sur la retraite à points révèle au grand jour l'affrontement qui se joue entre **deux projets de société** : l'un, basé sur l'entraide et la solidarité avec partage de la richesse produite, l'autre individualiste qui profite aux puissants et conduit à laisser sur la route une part croissante de nos concitoyens, projet sans avenir durable car générateur de conflits sociaux majeurs.

Et c'est bien cela qui fait que l'on ne lâchera pas ! D'ores et déjà, la FSU 87 vous appelle à participer, faire participer à plusieurs actions déjà actées par l'intersyndicale FSU CGT FO Solidaires FSE:

samedi 29 février 15h Carrefour des Luttés (Tourny)

dimanche 8 mars **15h40\*** à la Préfecture dans le cadre de la journée du droit des femmes, qui nous dit-on seront les « grandes gagnantes » de la réforme (cynisme quand tu nous tiens ...)

en attendant d'autres initiatives qui pourraient être prises et surtout un nouveau temps fort fin mars qui devra être MASSIF.

Christophe Tristan –Nicolas Villacampa

Co-Sd FSU 87

*\* 15h40 c'est l'heure à laquelle devraient débaucher les femmes pour avoir un salaire correspondant à leur temps de travail équivalent aux salaires masculins avec débauche à 17h.*

# RETRAITE A POINT OU RETRAITE SOLIDAIRE ?

## COMPRENDRE

Notre système actuel de retraites est caractérisé par des régimes différents : le régime général qui couvre 80% des travailleurs, le régime agricole, et 42 régimes spéciaux (qui ne concernent que 3% des salariés et dont beaucoup ont disparu ou vont disparaître) ....avec des règles différentes d'âge de départ et de mode de calcul (6 derniers mois pour les fonctionnaires, 25 meilleures années pour le privé ... ce système aboutit à une prise en compte de la pénibilité et à des pensions équivalentes dans le public et le privé, plutôt défavorables au public, notamment du fait du gel du point d'indice .

A noter que les régimes de complémentaires obligatoires dans le privé, Agirc et Arcco, qui sont des régimes par points, ont vu la valeur du point baisser de 30% en 20 ans.

Le projet affiché par ce gouvernement est d'instituer un système de retraites, « universel, plus lisible, plus équitable, plus responsable »

## Y A-T-IL URGENCE À « RÉFORMER » ?

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de novembre 2019, estime le besoin de financement du système de retraite en 2025 entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros, précisant que ce déficit est dû principalement à des manques de recettes (suppression d'emplois dans la Fonction Publique et stagnation salariale due pour bonne partie au gel des salaires dans la FP). D'après le gouvernement, ce chiffre signifie que le système de retraites actuel ne serait pas viable. C'est faux et c'est le gouvernement qui a organisé le trou dans la caisse des retraites en diminuant fortement les cotisations patronales. En effet, depuis la loi Veil du 25 juillet 1994, l'État doit compenser intégralement les allègements et les exonérations de cotisations sociales aux caisses de la Sécurité sociale. En 2018, le gouvernement est revenu sur ce principe (notamment pour financer les mesures d'urgence

prises suite aux actions des « gilets jaunes ») et cette absence de compensation pèse lourd sur le budget de la protection sociale (et donc aussi de l'assurance retraites)". Il faut prendre en compte les réserves des caisses de retraite qui sont excédentaires de plus de 127 milliards.

## UNE BAISSÉ PROGRAMMÉE DES PENSIONS

Le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter de plus de 6 millions d'ici 2050 ; dès lors, fixer un plafond de part du PIB consacré aux retraites à 14% conduit mécaniquement à faire baisser le niveau des pensions.

A partir du moment où la question d'une autre répartition de la richesse produite est d'emblée écartée (le MEDEF et le Gouvernement refusant toute hausse des cotisations) la seule variable est celle du montant des pensions et du recul de l'âge de la retraite imposé législativement » ou sur « décision du salarié ».

Alors que la productivité par salarié ne cesse d'augmenter, cela nécessiterait un débat national sur la répartition des richesses et la part du PIB à consacrer aux retraites, débat que le Gouvernement veut éviter à tout prix.

### L'APPLICATION DE LA RETRAITE À POINTS RETARDÉE À LA GÉNÉRATION NÉE EN 1975



## UN RÉGIME « UNIVERSEL » ?

Un euro cotisé ouvrirait les mêmes droits pour tous, cela serait, à priori la promesse d'une égalité de traitement pour tous. En fait, tous les salariés ne seraient pas égaux face à un tel système qui sous couvert d'universalité accentuerait les inégalités de revenus entre retraités, notamment celles et ceux qui, effectuant des travaux pénibles et usants, ils auraient du mal à poursuivre leur carrière jusqu'au fameux âge pivot de 64 ans.

Nous voyons déjà la limite de ce projet car certaines professions ont obtenu des dérogations, les militaires, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les personnels pénitentiaires, les danseurs et danseuses de l'opéra de Paris, les marins pêcheurs, les routiers, les pilotes de ligne... bref, pas encore voté, le système n'est déjà plus si universel que ça !

## UN REGIME « PLUS LISIBLE » ?

On distingue trois catégories de travailleurs :

- Ceux nés à partir de 2004, qui auront 18 ans en 2022, intégreront directement le nouveau système.
- Ceux qui sont nés avant 1975, qui auront donc plus de 50 ans en 2025, ne sont pas du tout affectés par cette nouvelle réforme (hormis avec l'instauration rapide de l'âge pivot).
- Ceux qui sont nés après 1975 mais avant 2004 : toute la partie de carrière effectuée jusqu'en 2025 donnera lieu à une retraite calculée selon les anciennes règles. Seule la partie de carrière effectuée après 2025 sera concernée par les nouvelles règles.

Pour l'instant, aucun simulateur gouvernemental ne permet de calculer le montant des pensions futures, la seule chose que propose le gouvernement sur son site c'est des cas qui pour certains sont improbables et qui tous donnent un montant de pension avec un départ à 64 ans.

## PLUS DE LISIBILITÉ SUR LE MONTANT DE LA PENSION !

Le système actuel, à prestations définies, permet une bonne estimation du montant de sa pension. Cela ne sera plus le cas avec un système par points ! En effet, ce système est à cotisations définies et non à prestations définies. Le montant des futures pensions pourra évoluer dans le temps en fonction de trois paramètres : la valeur d'acquisition (ou d'achat) du point, la valeur de restitution (ou de service) du point, l'âge pivot. Ces trois paramètres pourront servir de variables d'ajustement en cas de conjoncture défavorable pour maintenir un système équilibré : il n'y a donc aucun moyen de connaître à l'avance avec certitude le montant de sa future pension.

## UN RÉGIME « PLUS ÉQUITABLE » ?

Il se base sur trois mesures.

-La pension minimale serait fixée à 85% du SMIC à partir de l'âge du taux plein, à condition d'avoir une carrière complète. Il faudra donc attendre d'avoir 64 ans pour la percevoir. Par ailleurs, celles et ceux ayant suivi des carrières heurtées, travaillé à temps partiel contraint ou pas, bénéficieraient d'un abaissement de la décote prévue pour les départs avant 64 ans. L'espérance de vie en bonne santé est inférieure ou égale à l'âge pivot promis. Elle est de 64,1 ans

pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes.

Ces deux chiffres se situent juste au niveau de ou en-dessous de l'âge pivot voulu par le gouvernement : cela signifie qu'on a toutes les chances d'arriver à la retraite en mauvaise santé, et donc de ne pas pouvoir en profiter... Il existe de forts écarts d'espérances de vie selon les métiers et les situations, qui ne sont pas pris en compte par la réforme annoncée. En moyenne, un ouvrier vit 6,4 ans de moins qu'un cadre, On peut aussi noter que, pour les hommes, les 5 % les plus riches vivent en moyenne 13 ans de plus que les 5 % les plus pauvres.

Or, la réforme annoncée ne prend pas en compte ces différences sociales dans l'espérance de vie. Pour les pauvres ou les ouvriers, c'est la triple peine : non seulement ils gagnent moins tout au long de leur vie, mais en plus ils touchent une pension de retraite plus faible et pour moins longtemps que les autres. À l'inverse, les personnes aux revenus les plus élevés raflent la mise : rémunérations plus hautes tout au long de la vie, pensions plus élevées pour beaucoup plus longtemps. Là encore, le futur système est loin d'être juste.

### LES HOMMES AISÉS ONT UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 84 ANS, CONTRE 71 ANS POUR LES PLUS MODESTES



L'effet de la pénibilité sur l'espérance de vie n'est pas vraiment pris en compte dans la réforme annoncée.

D'après le Premier Ministre, les personnes qui exercent une profession « pénible » (ce terme restant à définir) continueront à partir plus tôt que les autres. Oui, mais dans le système actuel, elles peuvent espérer partir au minimum à 60 ans (soit 2 ans avant les autres):". Avec la réforme, elles pourront toujours partir deux ans avant ... l'âge pivot, désormais fixé à 64 ans, soit un recul de deux ans de leur âge d'ouverture des droits à la retraite !

## FAVORISER LA CAPITALISATION

La baisse future des pensions va favoriser les retraites par capitalisation.

un système par répartition correspond à une solidarité inter-générationnelle : la génération de travailleurs actuelle cotise pour financer les retraites de la génération de retraités actuelle.

un système par capitalisation correspond à une logique individuelle: chacun cotise actuellement pour se garantir sa propre retraite dans le futur (par l'intermédiaire notamment des fonds de pension).

Cette réforme fragilise en grande partie le système de répartition. En effet, avec la baisse future des pensions, il y a fort à parier que celles et ceux qui le peuvent vont se tourner vers des mécanismes complémentaires de retraite en épargnant de l'argent au fur et à mesure de leur carrière. L'incitation à la capitalisation via la baisse des pensions est claire !

## VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



## Le VRAI du FAUX :

La réforme permet de protéger les droits des plus faibles :  
**FAUX !**

Qui empêche Macron de promulguer les décrets de

la loi votée en 2003 qui instituait une retraite minimum de 1000€ ?

Dans le projet, il faudra avoir une carrière complète (43 années cotisées sur la base du SMIC) et partir à 64 ans pour espérer les 1000€. Parmi celles et ceux qui touchent moins de 1 000 euros par mois aujourd'hui, la moitié environ n'a pas eu une carrière complète" et n'est donc pas concernée ! En particulier, beaucoup de femmes ou d'agriculteurs, qui ont eu des revenus faibles et variables au cours de leur carrière, seront exclus de la mesure.

Le nouveau système bénéficiera aux femmes et aux familles : **FAUX !**

Pour Édouard Philippe, « les grandes gagnantes de la réforme, ce sont les femmes » :

- Des points supplémentaires seront accordés pour chaque enfant (majoration de 5%), et ce dès le 1er enfant (ces points seront, sauf choix contraire des parents, attribués à la mère). Dans le système actuel, il y a une majoration de 10 % mais seulement à partir du 3ème enfant.
- Le système sera aussi favorable aux familles, notamment à celles de 3 enfants et plus (avec une majoration supplémentaire de 2% accordée à partir du 3ème enfant).

Les femmes vont subir de plein fouet la réforme annoncée. En calculant le montant de la pension de retraite sur l'ensemble de la carrière (et non plus sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé, ou sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires), de nombreuses femmes seront pénalisées car elles ont des carrières plus souvent hachées, interrompues, précaires ou à temps partiel que les hommes.

Le gouvernement confond les « femmes » et les « mères ». Édouard Philippe semble également oublier que ce ne sont pas du tout les femmes qui profitent de ces quelques mesures, ce sont les mères ! Les femmes sans enfants ne sont nullement concernées. Pour les mères de familles on nous annonce 5% supplémentaire par enfant et 17% à partir de 3 enfants mais comme la majoration est exprimée en pourcentage et non en montant absolu de points, il sera beaucoup plus rentable pour beaucoup de couples de faire bénéficier de cette majoration à l'homme, ... puisque c'est l'homme qui gagne en moyenne plus que la femme et que la majoration est exprimée en pourcentage. Les couples devront décider avant l'âge de 4 ans de l'enfant qui touchera la bonification.

Les femmes risquent encore d'y perdre en cas de séparation avec leurs conjoints et d'être ainsi précarisées car en cas de séparation si c'est l'homme qui touche la bonification pour enfants, la femme ne pourra pas y prétendre.

« Les hauts salaires contribuent plus dans le nouveau système » : FAUX !

Les hauts salaires resteront affiliés seulement sur un « bout » de leurs revenus :

En écoutant le gouvernement, on a l'impression que les plus riches, sur leurs revenus supérieurs à 120 000 euros bruts par an, vont payer plus de cotisations que sur les 120 000 premiers euros. Or, c'est justement le contraire !

Les cotisations seront de 28 % sur les 120 000 premiers euros (comme pour

tous les travailleurs : c'est le taux unique annoncé dans le rapport Delevoye) et de 2,8 % pour tous les revenus suivants.

En clair, au-delà de 120 000 euros bruts par an, les plus riches paieront moins de cotisations que les autres travailleurs. En fait, cette idée de séparer en deux les revenus des plus riches (avant 120 000 euros et après 120 000 euros) revient finalement à abaisser le plafond sur les cotisations : on ne pourra cotiser pour le système des retraites que jusqu'au plafond de 120 000 euros soit 10 000 euros bruts par

mois. Or, dans le système actuel, un tel système de plafond existe déjà, mais il est bien plus haut : les cotisations sociales sont obligatoires jusqu'à 27 000 euros bruts environ. Ainsi, pendant plusieurs décennies, il faudra continuer à payer malgré tout des pensions très élevées à certaines personnes (puisqu'elles ont beaucoup cotisé, jusqu'à 27 000 euros bruts environ), sans plus percevoir de très hautes cotisations (puisque'on ne percevra plus les cotisations sur les salaires compris entre 10 000 et 27 000 euros par mois.

## LE ZOOM

### REFORME DES RETRAITES : le Conseil d'Etat étrille le Gouvernement !

Selon un avis publié vendredi 24 janvier, le Conseil d'État estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » de la réforme des retraites, L'institution déplore aussi les « projections financières lacunaires » du gouvernement et un recours aux ordonnances qui « fait perdre la visibilité d'ensemble ».

Saisi le 3 janvier, le Conseil d'État n'a disposé que de trois semaines pour rendre son avis sur les deux projets de loi (organique et ordinaire), que le gouvernement a en outre modifié à six reprises durant cette période, ce qui « ne l'a pas mis à même de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé », estime-t-il.

Une « situation d'autant plus regrettable » qu'il s'agit d'une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir (...) l'une des composantes majeures du contrat social », ajoute la plus haute juridiction administrative française, dans ce document publié sur le site Légifrance.

#### Des dispositions « contraires à la Constitution »

Un avis sévère, qui n'épargne pas l'étude d'impact accompagnant les deux textes : la première mouture était « insuffisante » et même une fois complétée, « les projections financières restent lacunaires », en particulier sur la hausse de l'âge de départ à la retraite, le taux d'emploi des seniors, les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

Le Conseil d'État pointe également le choix de recourir à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite », ce qui « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ».

Celle portant sur la « conservation à 100 % des droits constitués » au moment de la bascule entre le système actuel et le futur « système universel » est jugée « particulièrement cruciale », à tel point « qu'en l'absence d'une telle ordonnance », la réforme « ne s'appliquera pas » aux personnes nées à partir de 1975.

Enfin, l'engagement de revaloriser certaines catégories (enseignants et chercheurs) via des lois de programmation est condamné à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ».

**CE PROJET DOIT ÊTRE RETIRE !**

**ET IL FAUT ENGAGER DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS POUR AMÉLIORER L'EXISTANT !**

**C'est ce que portent depuis plusieurs mois, et dans une unité syndicale inédite, les organisations syndicales « CGT, FO, FSU Solidaires, FSE, » qui ensemble, représentent une majorité de salariés.**

# 8 MARS

# MARCHE DES GRANDES GAGNANTES !

**Le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons toutes les dynamiques féministes à converger.**

Nous sommes les femmes du monde entier qui se lèvent et se révoltent pour dénoncer la domination et l'exploitation et remettre en cause le patriarcat.

Mobilisées en masse depuis des décennies et encore le 23 Novembre dernier pour exiger une société sans violences sexistes et sexuelles.

En lutte, en grève, en manifestation depuis le 05 décembre pour exiger le retrait de la réforme des retraites.

Nous sommes fortes,  
Nous sommes fières,  
Nous sommes les grandes gagnantes !

Si nous sommes les grandes gagnantes ce n'est pas grâce à la réforme de ce gouvernement mais parce que notre mobilisation sera victorieuse

Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous sommes celles qui brisons le silence et qui dénonçons les violences

Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous refusons la dévalorisation du travail des femmes, le travail précaire et le travail domestique quotidien.

Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous refusons toute discrimination liée au genre, à l'origine ou à l'orientation sexuelle.

Nous sommes les grandes gagnantes car nous refusons que les jeunes soient livrées à la précarité.

Le 8 mars, ensemble portons le mot d'ordre international de grève féministe. Le 8 mars, on arrête tout.e.s. Pour exiger une égale répartition du travail domestique et de soin entre les femmes et les hommes. Pour libérer les femmes du travail précaire et décalé auquel elles sont trop souvent assignées.

Pour en finir avec des modes de consommation sexistes et destructeurs de la planète. Pour défendre les droits à l'avortement contre les attaques constantes dont il est l'objet, pour dénoncer la casse des services publics dont nous sommes les premières à faire les frais, pour dénoncer le refoulement en dehors de nos frontières des personnes exilées fuyant les guerres, la misère et le dérèglement climatique.

Le week end du 8 mars, multiplions les actions et organisons la marche des grandes gagnantes sur tout le territoire .  
Cheminotes, infirmières, hôtesses, agentes du nettoyage, ouvrières, caissières, enseignantes, cadres, étudiantes, travailleuses

indépendantes, artistes, avocates, retraitées... défilons toutes en tenue de travail, à l'image de « Rosie la Riveteuse », icône de toutes les travailleuses invisibles. Revendiquons, dansons et chantons d'une même voix pour exiger le retrait de la réforme des retraites et refuser qu' « A cause de Macron, grandes perdantes nous soyons ». Dénonçons partout les inégalités de salaires et de pensions, exigeons l'égalité professionnelle.

**Parce que les femmes partout dans le monde se lèvent et luttent pour l'égalité et leur émancipation, soyons les grandes gagnantes ce 8 mars !**



**RDV 15h40 devant la Préfecture**

**Pour la Marche des « grandes gagnantes » !**

Suivez l'événement sur Facebook

Marche des « grandes gagnantes » (87) !

Flash mob prévu pour alerter sur les violences sexuelles

(version française de la chorégraphie chilienne « un violador en tu camino » plus d'info sur l'événement Facebook)



Avril 2006 : les jeunes obtenaient le retrait du CPE ... après le passage au 49-3 et après la promulgation de la loi !

Quand il annonce la création de ce nouveau contrat de travail, le 16 janvier 2006, M. Villepin prend l'argument de vouloir faire reculer le taux de chômage des jeunes – qui culmine alors à 24 % – en instaurant plus de « flexibilité » pour les employeurs. Destiné aux moins de 26 ans, le CPE est un contrat à durée indéterminée, mais assorti d'une période d'essai particulièrement longue : deux ans pendant lesquels l'employeur peut licencier le jeune sans avoir à donner de motif.

L'annonce déclenche immédiatement une levée de boucliers chez les organisations lycéennes et étudiantes. En quelques jours, elles parviennent à entraîner des syndicats de salariés, jusque-là impuissants à s'unir face aux réformes du gouvernement. M. De Villepin, qui a décidé de la mesure sans concertation préalable, bouscule l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour y inscrire son texte et essayer de prendre de vitesse la mobilisation. La gauche riposte par une stratégie de harcèlement parlementaire (par dépôt d'amendements). M. De Villepin est acculé à utiliser l'article 49 -3 de la Constitution, qui permet au chef du gouvernement de faire adopter un texte sans vote. Le CPE est ainsi entériné le 9 mars 2006.

C'est compter sans la contestation, qui prend de l'ampleur. Des centaines de milliers de jeunes manifestent, des échauffourées éclatent, universités et lycées se mettent en grève. Au plus fort du mouvement, un à trois millions de personnes défilent pour demander le retrait de la réforme. L'opinion publique bascule du côté des manifestants, le Medef presse le gouvernement de sortir de la crise. La majorité commence à se fissurer. Alors que M. De Villepin campe sur ses positions, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur et président de l'UMP, appelle à un compromis.

Le 31 mars 2006, le président de la République (Jacques Chirac) **promulgue la loi, mais suspend immédiatement son application** et demande qu'un nouveau texte en modifie les points contestés. Les opposants continuent de demander son abrogation pure et simple. **Le CPE est officiellement abandonné le 10 avril 2006.** Un nouveau vote du Parlement le fait disparaître de la loi et le remplace par un nouveau dispositif d'aides aux entreprises embauchant des jeunes.

### Réforme des retraites : même sort ?

Après quasiment trois mois d'une mobilisation déjà qualifiée d'historique, le Gouvernement est isolé sur la réforme des retraites, et doit faire face à :

une unité syndicale FSU CGT FO Solidaires CGC sans faille, représentant ensemble une majorité de salariés (60%), à laquelle il faut ajouter les syndicats étudiants et lycéens FSE, UNEF, MNL, UNL ...

un avis du Conseil d'Etat qui étrille son projet sur de nombreux points

un positionnement contraire du Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, de l'Association des Maires de France, de nombreuses caisses de retraites qui s'inquiètent ..

- une opposition parlementaire qui s'élargit

des dissensions au sein de sa propre majorité

et surtout d'une opinion publique qui demande désormais le retrait pur et simple du projet à 56% !

Nous devons transformer l'essai !

**Deux projets de société s'affrontent clairement** : l'un, basé sur l'entraide et la solidarité avec partage de la richesse produite, l'autre individualiste (capitalisation assurantielle pour ceux qui le peuvent) qui conduit à laisser sur la route une part croissante de nos concitoyens, projet sans avenir durable car générateur de conflits sociaux majeurs.

Il est de la responsabilité de chacun de contribuer à l'élargissement de la contestation afin que salariés du public, du privé, jeunes, étudiants, retraités, privés d'emploi, se retrouvent ENSEMBLE dans la rue.

**Le doute a changé de camp. On peut, on doit et on va gagner...ensemble !**

**LA RETRAITE A POINTS, NI POUR MOI, NI POUR MES ENFANTS !**

Nicolas Villacampa

## Lycée, E3C : retour à un bac national !

La réforme du bac se met en place à marche forcée dans les lycées. La première session des E3C (Épreuves Communes de Contrôle Continu) s'est déroulée dans la plus grande confusion posant à la fois des problèmes de fond et des problèmes d'organisation.

Le renvoi à des épreuves locales d'une partie du bac va conduire à **renforcer les inégalités entre les jeunes et entre les établissements** car les conditions de passation des épreuves et le choix des sujets varient d'un établissement à l'autre. La valeur du bac sera en conséquence étroitement dépendante de la « réputation » d'un établissement. L'instauration d'un contrôle continu, comme l'envisagent certains, serait un facteur aggravant. Par ailleurs, **le principe même d'une évaluation certificative pour le bac au début du second trimestre de première est aberrant** et modifie la relation entre l'enseignant et ses élèves.

Course contre la montre pour avancer dans des programmes pléthoriques, difficultés à préparer les élèves à de nouvelles épreuves annoncées tardivement, sujets de la banque nationale mal ficelés et inadaptés aux progressions : autant d'éléments qui empêchent la sérénité et le temps nécessaire aux apprentissages. **Le sentiment de ne plus pouvoir faire son métier correctement, de perte de sens est majeur et contribue à l'épuisement et à l'exaspération des enseignants.**

Que d'énergie il a fallu déployer dans les établissements pour obtenir quelques garde-fous : sécurisation des épreuves, banalisation des demi-journées de passation, temps de correction banalisés. Et comment ne pas être sidérés devant les violences et débordements auxquels on a pu assister dans certains lycées sur le territoire national ? Pressions, intimidations, menaces sur les élèves comme sur les enseignants, interventions des forces de police, élèves enfermés dans les établissements pendant les épreuves ... ont suscité une vive indignation et une condamnation dans la communauté éducative et au-delà. Le ministre doit entendre qu'il est urgent de sortir de l'impasse actuelle. **Exigeons le retour à des épreuves nationales et anonymes, seul gage d'égalité des élèves devant l'examen !**



L'intersyndicale ( la FSU, la CGT, la FSE, solidaire et FO) a organisé un meeting sur les retraites le jeudi 13 février 2020.

Celui-ci a rassemblé plus de 200 personnes. Rien n'est encore gagné,

**on lâche rien!**

